

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

N° d'ordre : DEL 33-09-2025

Objet de la délibération :

Délibération modificative au budget 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Date de la convocation :  
23/09/2025

Date de publication en ligne :  
03/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLERM, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Claire AGUILLON, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Jean-François DELARUE, Francine BERTRAND, qui donne pouvoir à Steven AUBOIS.

Absent : Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thierry GUEFFIER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Budget Primitif 2025,

**Vu** l'avis de la commission finances et des ressources humaines du 22/09/2025,

**Considérant** qu'il convient de rajuster les crédits prévus au budget principal de 2025 pour tenir compte du résultat de clôture de l'AFIR,

**ENTENDU** l'exposé de Mme Clarisse CHALARD,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

**ADOpte** la décision modificative n°1 du budget pour 2025 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

ARTICLE	Dépenses	Montants en euros	ARTICLE	Recettes	Montants en euros
615231	Entretien et réparation sur voirie	+3 265.12€	002	Résultat de fonctionnement reporté	+3 265.12€

Le Maire  
Jean-François SIRET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).